

République Française

**Pays de
Cruseilles**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 11 JUILLET 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 5 juillet 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER,
M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Nathan JACQUET,
Mme Chrystel BUFFARD *procuration*

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL *procuration*, M. Philippe CLERJON *procuration*

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 24 Absents : 4

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 13 JUL. 2023

**OBJET : CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX « OLYMPE » VERSEMENT
D'UNE AIDE A LA COMMUNE D ALLONZIER LA CAILLE EN APPLICATION DU PLH**

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS **SOCIAUX « OLYMPE »** **VERSEMENT D'UNE AIDE A LA** **COMMUNE D ALLONZIER LA CAILLE EN APPLICATION DU PLH**

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire, par délibération n°2013-12-75 du 3 décembre 2013, a adopté le Programme local de l'habitat (P.L.H.) de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

En vue de développer une offre en logements plus diversifiée et plus accessible, le P.L.H. comporte notamment l'action n°1.3, consistant à appuyer financièrement la réalisation des opérations en logements aidés.

Sous réserve de l'observation d'un certain nombre de critères, la C.C.P.C. verse à la commune qui soutient activement un projet de logements aidés, une aide financière par logement selon son type.

Monsieur le Président précise qu'une délibération n° 2020-51 en date du 19 juin 2020 avait été prise pour accorder des aides forfaitaires réparties à hauteur de 51 200 €.

HALPADES SA D'HLM a acquis un logement supplémentaire et sollicite à nouveau l'octroi d'aide mise en place dans le cadre de notre PLH.

Cette opération a donné lieu à une décision de financement de l'Etat par décision préfectorale du 15 décembre 2021.

La contribution de la C.C.P.C. se porterait donc à :

$$1 \times 2\,000 \text{ €} = 2\,000 \text{ €}$$

Type de logement	Aide CCPC
Logement PLAI (x 1 – 2 000€/logement)	2 000 €

Monsieur le Président propose d'autoriser le versement de cette aide financière à la commune d'Allonzier-la-Caille, en vue d'un reversement à HALPADES SA D'HLM.

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le 13 JUIL. 2023

ID : 074-247400112-20230711-D_2023_85-DE

2023-85 FINANCES/ CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX « OLYMPE » VERSEMENT D'UNE AIDE A LA COMMUNE
D ALLONZIER LA CAILLE EN APPLICATION DU PLH

Monsieur le Président invite le Conseil à se prononcer sur la suite à donner à cette affaire.

Vu la délibération n°2013-12-75 du Conseil communautaire an date du 3 décembre 2013

Vu la délibération n° 2020-51 du Conseil communautaire en date du 19 juin 2020

Considérant la demande de HALPADES, SA d'HLM, par courrier reçu en date du 27 juin 2023, par laquelle le bailleur sollicite la C.C.P.C pour le financement d'un logement supplémentaire en PLAI pour l'opération « Olympe » sur la commune d'Allonzier-la-Caille

Considérant le Plan Local de l'Habitat en vigueur

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **DECIDE** le versement d'une aide financière de 2 000 € à la commune d'Allonzier la Caille, en application de l'action n°1.3 du PLH, dans le cadre de l'opération de création d'un logement aidé en PLAI pour l'opération « OLYMPE », située sur la commune d'Allonzier-la-Caille et conduite par HALPADES SA D'HLM

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document y afférent

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD



Le Président
Xavier BRAND



Acte certifié exécutoire le : 13 JUIL. 2023